

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JANVIER 2018**

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, Mme DUBOIS, M. JAGER, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme ROY-POIRAULT, M. DUCROT, Adjoints ; M. POUZIN, M. JALLAIS, Mme THIBAUT, Mme PETIT, Mme ENON, Mme MAURIN-MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, M. VILLAIN, Mme RENELIER, M. VION, Mme AUMOND, M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

## **ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme GIANANTI, Mme VAUCELLE, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme GIROIRE, Mme GAUVINEAU, M. PERREAU, Mme POINTIS.

*Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Jacques VIVIER*

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAURIN-MAUBERGER*

*Pouvoir de Mme Anne-Marie GIROIRE à Mme Laurence MOUSSEAU*

*Pouvoir de Mme Laurence POINTIS à M. Pierre LANTIER*

\*\*\*\*\*

20 H 00 : Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Virginie QUENET, nouvelle correspondante de la Nouvelle République, qui participe à sa première séance de Conseil Municipal de Loudun.*

## **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Guillaume VILLAIN est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT**

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## **ECHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS APPUY**

### ***Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER***

La commune de LOUDUN souhaite poursuivre l'acquisition de terrains situés rue du Capitaine Breton afin de constituer une réserve foncière destinée à l'aménagement d'un bassin d'orage et de logements. Une partie de cette emprise sera réservée pour l'aménagement d'une gendarmerie.

Mme APPUY est propriétaire des terrains cadastrés AK 66, 108 et 109 sis rue du Capitaine Breton. Ces terrains sont situés en zone 1AU (zone à urbaniser) du Plan local d'urbanisme approuvé le 20 décembre 2017. Ils sont grevés par un emplacement réservé destiné à l'aménagement et équipement d'intérêt collectif avec voie d'accès.

Conformément à la convention signée avec la SAFER, celle-ci propose une convention d'échange de terrains avec Mme APPUY Martine, acceptée par ses soins et par son exploitant l'EARL BOILAIVE (BOILAIVE Catherine et Guillaume) le 14 novembre 2017.

Il est proposé l'échange suivant :

- ✓ La commune de Loudun céderait à Mme APPUY les parcelles cadastrées XT 55 (1ha 09a 01ca) Lieu-dit La Fiche Pelue et XS 24 (1ha 35a 45ca) Lieu-dit Le Grelon.
- ✓ La commune recevrait en échange les parcelles cadastrées :
  - ◆ AK 66 lieu-dit Le Capitaine Breton (94a 50ca)
  - ◆ AK 108 lieu-dit le Capitaine Breton (35a 99ca)
  - ◆ AK 109 lieu-dit Le Capitaine Breton (10ca)

Le lot de la Commune est évalué à 14 650 € et celui de Mme APPUY est estimé à 78 350 €, l'échange se fera avec une soulte de 63 700 € qui sera versé par la commune. L'EARL renonce à son bail sur les parcelles citées ci-dessus et accepte en contrepartie d'exploiter les parcelles XT 55 et XS 24. La commune laissera exploiter l'EARL BOILAIVE à titre gratuit les biens cédés par Mme APPUY à la commune de Loudun jusqu'à la reprise par la commune sans versement d'aucune indemnité.

Conformément à la législation, la consultation du service des Domaines a émis un avis le 6 décembre 2017.

Les frais de notaire (SCP MARCHAND) et de bornage (le cas échéant) seront à la charge de la commune. La commune aura aussi à sa charge les frais payables à la SAFER soit 4 464 € TTC.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- ⇒ approuve cet échange avec une soulte de 63 700 € avec Mme APPUY ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

## **CESSION D'UN TERRAIN A M. VENDE**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

Par courrier réceptionné en mairie le 19 décembre 2017, M. VENDE a fait part de son intention de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée WA 6 située au lieu-dit Les Litres. Cette propriété communale jouxte son terrain. Ce terrain a une superficie de 4 008 m<sup>2</sup> et est situé en zone A (Agricole) du PLU approuvé le 20 décembre 2017.

Le service des Domaines a estimé le bien à 1 850 € dans son avis du 29 novembre 2017.

Il est proposé de céder le terrain moyennant la somme de 1 850 €. Les frais d'acte notarié ou de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

## **AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLES RURAUX PASSEE AVEC LA SAFER**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre JAGER**

Par convention en date du 22/09/2014 pour une durée de 6 campagnes agricoles qui ont commencé le 01/10/2014 pour finir le 30/09/2020, la commune de LOUDUN a mis à la disposition de la SAFER des immeubles ruraux sis sur la commune de LOUDUN pour une surface de 48 ha 97 a 33 ca et portée à 46 ha 79 a 04 ca par avenant n°3 du 12 Avril 2017.

Suite à une modification des biens mis à disposition (suite au transfert de la compétence développement économique à la CCPL), il est proposé de passer un avenant N° 4 à la convention, ce qui porterait la surface des biens mis à disposition de la SAFER à : 38 ha 57 a 60 ca (au lieu de 46 ha 79 a 04 ca).

La redevance payable par la SAFER s'élèverait à 2 196.00 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant N° 4 à la convention.

## **RESTAURATION DE LA TOUR CARREE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Afin de poursuivre l'opération de restauration de la tour carrée, il est proposé de procéder aux travaux de la tranche Optionnelle 2 (tranche C) qui correspondent aux travaux suivants :

- ✓ Tranche C : Restauration façade Est / Aménagements extérieurs

Cette tranche C est estimée à 266 462.06 € HT soit 319 754.47€ TTC et pourrait être financée comme suit :

<b>DRAC 40 % du HT</b>	<b>Conseil Départemental 25 % du HT</b>	<b>Conseil Régional 15 % du HT plafonnée à 50 000 €</b>	<b>Part Ville HT</b>
106 584.82	66 615.51	39 969.31	53 292.42

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ approuve le programme de travaux de la Tranche C pour un montant de 266 462.06 € HT (soit 319 754.47 € TTC) ;
- ⇒ décide de solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC) soit 106 584.98 € et des autres co-financeurs ;
- ⇒ s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 319 754.47 € TTC sur le budget 2018 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

⇒ indique que le budget prévisionnel de l'opération serait le suivant :

✓ Etat (40 %)	106 584.82 €
✓ Département (Activ)	66 615.51 €
✓ Région (CRDD)	39 969.31 €
✓ Ville de Loudun	53 292.42 € + TVA

⇒ indique que le calendrier prévisionnel des travaux serait le suivant :

- ✓ Démarrage : 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour une durée de 12 mois

⇒ atteste que la commune récupère la TVA ;

⇒ indique que le N° SIRET est le 218 601 375 000 15 ;

⇒ précise que la commune a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné ;

⇒ indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution de la Tranche C et s'engage à ne pas commencer les travaux de la Tranche C avant que le dossier ne soit déclaré complet ;

⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Suite à la réception annuelle des associations, il est proposé l'attribution des subventions au titre de l'année 2018 (voir tableau ANNEXE 1).

*Concernant l'association des Commerçants non sédentaires, aucune subvention n'était prévue pour 2018, celle-ci n'ayant pas adressé son RIB pour le versement de la subvention 2017. M. Bertie VION précise qu'après avoir pris contact avec le Président de l'association, celui-ci assure avoir bien adressé le document en question.*

*Monsieur le Maire propose donc de rajouter la somme de 400 € pour 2018 à l'association des Commerçants non sédentaires.*

*Concernant le domaine Culture-Loisirs, Mme Martine AUMOND souhaite préciser que l'augmentation est due à la subvention accordée au Comité de Jumelage ainsi qu'à la somme attribuée à la Compagnie Blast, partenaire du Festival Lug'en Scène, et non à l'augmentation de la partie Culture.*

*Concernant les Fédérations de Parents d'élèves, M. Pierre LANTIER indique ne pas comprendre la baisse proposée pour ses deux associations. M. Gilles ROUX explique qu'il a été convenu de ne pas baisser les subventions des associations qui accueillent des enfants, mais que les fédérations de parents d'élèves, bien qu'elles agissent en faveur des élèves, n'ont pas d'actions d'accueil et que cette baisse a été effectuée avec leur accord.*

*Suite à une question de M. Pierre LANTIER sur le devenir du bâtiment de l'aquarium, Monsieur le Maire indique que c'est en cours de réflexion mais qu'il y a un gros investissement à prévoir du fait des travaux importants à effectuer. Un grand nombre d'associations étant à la recherche de locaux, le maire pense que ces locaux pourraient être mis à leur disposition.*

*Monsieur le Maire indique que le bassin va être démoli prochainement, suite à l'acceptation du permis de démolir.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), émet un avis favorable sur ces attributions de subventions pour l'année 2018 et autorise le maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

## **IME DE VENIERS : PARTICIPATION FINANCIERE AU SEJOUR « VOYAGE DANS LE TEMPS »**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

L'IME de Véniers a sollicité la ville de Loudun pour une participation financière à un séjour « Voyage dans le temps », d'un groupe de 12 jeunes, dont 2 résidant dans la commune.

Le projet permettra de faire découvrir aux jeunes des lieux marquants les périodes historiques, en travaillant l'autonomie de déplacement (bus, car, train, tramway, etc...) et contribue ainsi à l'intégration des élèves en situation de handicap. Ce projet se déroulera du 11 au 16 juin 2018 (Poitiers, Bordeaux, Sarlat, Limoges, Rochefort, Poitiers).

La ville propose une aide d'un montant de 30 € par enfant pour le séjour, soit 60 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

## **COMMUNE DE LA CHAUSSEE : PARTICIPATION FINANCIERE A LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

La commune de La chaussée entreprend la restauration de l'église Notre Dame de La Chaussée, dont le coût de la première tranche a été estimé à 92 788 € HT. Pour le financement de ces travaux, la mairie de La Chaussée a signé le 23 septembre 2017 une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, pour pouvoir récupérer des dons publics ou privés.

Considérant que la commune de La Chaussée avait répondu favorablement à la souscription lancée par la commune de Loudun dans le cadre de la restauration de la tour carrée,

*M. Pierre LANTIER trouve qu'il est dommage de donner 200 € pour l'église de La Chaussée et seulement 60 € pour la participation au séjour de l'IME. Monsieur le Maire précise que l'aide financière attribuée à l'IME est la somme que l'établissement a sollicitée.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la restauration de l'église de La Chaussée, par le biais d'un don à la Fondation du patrimoine d'un montant de 200 €.

## **MEDIATHEQUE : MECENAT CLUB RICHELIEU**

**Rapporteur : M. Pierre DUCROT**

Elisa Dersoir de la médiathèque a rencontré M. Blum, Président du Club Richelieu, le 14 novembre 2017 afin de lui proposer de soutenir une ou plusieurs actions qui seront organisées en 2018. Elle lui a présenté les trois projets suivants :

### **Projet N°1 : Comité de lecture et Prix CLAAC-BD réalisés avec des collégiens**

Ces deux animations auront lieu de janvier à mars 2018 avec une vingtaine d'élèves du collège Joachim du Bellay de Loudun.

#### **Le comité de lecture se déroulera de la façon suivante :**

- ✓ Sélection par la médiathèque d'une dizaine de livres que le CDI du collège ne possède pas.
- ✓ Présentation de cette sélection aux élèves
- ✓ Lecture pendant deux mois de ces livres par les élèves
- ✓ Choix par les élèves des livres à garder dans la sélection pour garnir les rayons du CDI. Leurs arguments seront apposés sur le livre afin de donner envie aux autres élèves de les lire.
- ✓ Les livres choisis seront mis en valeur de la même façon à la médiathèque afin que d'autres jeunes lecteurs puissent en profiter.

#### **Le prix CLAAC-BD se déroulera de la façon suivante :**

- ✓ Ce prix est organisé dans le cadre du festival BD de Chinon qui a lieu le 17 et 18 mars 2018. Les médiathèques de Loudun, Chinon et Avoine s'associent pour organiser ce prix en partenariat avec les collèges de chaque commune.
- ✓ Sélection par les médiathèques de 5 ou 6 BD d'auteurs invités au festival BD de Chinon.
- ✓ Présentation de cette sélection aux élèves
- ✓ Lecture pendant un mois de ces BD par les élèves
- ✓ Vote des élèves de Loudun, Chinon et Avoine le 9 février 2018
- ✓ Création d'un cadeau réalisé par chaque établissement pour le lauréat
- ✓ Rencontre de tous les élèves participants avec le lauréat le vendredi 16 mars 2018 à Chinon

**Coût total : 500 €**

**(achat des livres et rencontre avec le lauréat CLAAC-BD)**

### **Projet N°2 : Journée de sensibilisation aux discriminations**

Le 21 mars 2018, pour la journée de lutte contre les discriminations, la médiathèque souhaite proposer un atelier de sensibilisation ouvert à tous et permettant l'initiation à la langue des signes par le CRRFPLS de Poitiers.

Cet atelier aura lieu à la P'tite Médiathèque, lieu alternatif animé par l'équipe qui permet de toucher une population défavorisée et souvent isolée. L'animation sera également suivie par les enfants du centre de loisirs des 7-11 ans.

Elle sera composée de deux temps :

- ✓ une initiation à la langue des signes
- ✓ un moment de dialogue avec les enfants et les parents sur le thème des discriminations (les différentes formes qu'elles peuvent prendre notamment). Ce dialogue s'achèvera avec la présentation de livres sur le sujet adapté au public enfant.

La médiathèque propose au Club Richelieu de prendre en charge le coût de ce projet ou une partie. La médiathèque s'engage à mentionner le Club Richelieu dans les partenaires de cette animation.

**Coût total : 250 €  
(rémunération de l'intervenant)**

### **Projet N°3 : Atelier pop-up avec Philippe UG**

À l'occasion de la 8ème Fête du livre jeunesse, la médiathèque reçoit Philippe UG, artiste du papier qui crée de magnifiques livres en pop-up (illustrations en trois dimensions qui jaillissent du livre).

En plus d'une grande exposition de ses originaux à la collégiale Sainte-Croix, Philippe UG réalisera un atelier à la médiathèque le samedi 26 mai. Les enfants pourront créer des pop-up, œuvres de papier en trois dimensions.

La médiathèque propose au Club Richelieu de prendre en charge le coût de ce projet ou une partie. La médiathèque s'engage à mentionner le Club Richelieu dans les partenaires de cette animation.

**Coût total : 250 €  
(rémunération de l'intervenant)**

À ce jour, le Club Richelieu a décidé de verser 500 € pour financer le projet N°1. L'aide aux projets 2 et 3 sera examinée en 2018 par le Club Richelieu.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

## **MEDIATHEQUE : PILON DE DOCUMENTS**

### ***Rapporteur : M. Pierre DUCROT***

La médiathèque de Loudun souhaite pilonner un certain nombre de documents conformément à la procédure et aux critères de désherbage votés par le Conseil Municipal le 2 Septembre 2010. Ce pilon a pour objectif de nettoyer la base de données et les collections des documents trop usagés, abîmés et perdus.

Ce pilon concerne 1408 documents répartis comme suit :

- ✓ 69 documents perdus par les adhérents.
- ✓ 1 174 documents pilonnés par l'équipe selon les critères techniques : 744 revues, 8 CD, 14 DVD, 406 livres, 1 partition et 1 livre MP3.
- ✓ 28 revues et 137 livres perdus par les élèves des écoles de Loudun bénéficiant d'une carte école.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer la liste des documents à pilonner.

## **CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2020**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville de LOUDUN, la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole, des conventions d'objectifs et de financement ont été établies pour le versement des prestations de services :

- Prestation de service pour les accueils de loisirs extrascolaire et Adolescents (CAF et MSA) ;
- Prestation de service unique pour l'accueil des jeunes enfants (MSA).

Il convient de les renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions et autorise le maire ou son représentant à signer les conventions.

## **ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2018/2019**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

L'organisation du temps scolaire est régie par les articles D521-10 à D521-12 du code de l'éducation qui prévoient une répartition de la semaine de classe sur quatre jours et demi.

La Ville de LOUDUN fonctionne sur ce rythme depuis la rentrée de septembre 2014, avec de l'école le mercredi matin.

Des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont été mises en place et regroupées sur un après-midi.

La parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 offre la possibilité de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques, avec une répartition de la semaine de classe sur quatre jours.

La municipalité souhaite maintenir la semaine à 4 jours et demi, pour la rentrée de septembre 2018.

*Monsieur le Maire précise que Loudun est la seule commune de la Vienne à réaliser les Nouvelles Activités Périscolaires sur une ½ journée et que dans ce cadre l'Education Nationale avait suivi de très près ce dispositif. Il indique que ces NAP sont appréciées aussi bien par les élèves que par les parents et sont une belle réussite, celles-ci permettant aux enfants de découvrir des activités qu'ils n'auraient pas pu faire autrement.*

*Il indique que des conseils d'école extraordinaires ont eu lieu dans les 4 groupes scolaires et que seule l'école du Chat Botté a proposé un retour à 4 jours.*

*Il précise que la décision finale sera prise par le Directeur Académique de l'Education Nationale, qui devrait intervenir fin mars – début avril.*

*M. Pierre LANTIER précise que le groupe d'opposition est favorable au maintien à 4,5 jours avec l'organisation des NAP sur une ½ journée qui ont été mises en place d'une manière intelligente avec une volonté de créer quelque chose sur la durée. Toutefois, il déplore que les enfants des communes rurales n'aient pas cette même chance, la Communauté de Communes du Pays Loudunais ayant voté pour un retour aux 4 jours.*

*Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sera à mener rapidement au niveau de la C.C.P.L. sur la compétence enfance-jeunesse, pour que les enfants de l'ensemble du territoire aient les mêmes chances de réussite, peu importe leur lieu de résidence.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

## **CREDITS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES A L'ECOLE JACQUES PREVERT POUR L'ANNEE 2017**

**Rapporteur : M. Gilles ROUX**

Suite à une ouverture de classe à l'école Jacques Prévert au 1er septembre 2017, les crédits de fonctionnement affectés à l'école au titre de l'année 2017 n'ont pas tenu compte des 26 élèves supplémentaires.

La répartition s'effectue comme suit :

- ✓ Crédits de fonctionnement : 627,63 €
- ✓ Crédits de fournitures scolaires : 143,35 €
- ✓ Crédits « livres gratuits » : 82,25 €

soit la somme de 853,23 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les crédits de fonctionnement complémentaires de septembre à décembre 2017 à l'école élémentaire Jacques Prévert.

## **GARANTIE DE PRÊT A L'AFAPAF (ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER) : PRÊT DE 200 000 € CONCERNANT LES TRAVAUX CONNEXES**

**Rapporteur : M. André KLING**

La procédure d'aménagement foncier Agricole et Forestier est achevée. Les propriétaires ont pris possession de leurs terrains depuis le 15 octobre 2017.

L'association AFAPAF a été constitué par arrêté n°2015-DDT-SUA-1164 du 21 octobre 2015.

L'AFAPAF a pour mission de faire procéder aux travaux connexes (travaux de voirie et de plantations) issus de l'aménagement foncier.

Les travaux connexes sont financés par les cotisations perçues après l'appel à cotisations fait auprès des propriétaires et réparties sur 18 années et par une subvention apportée par le Conseil Départemental de 101 000 €.

Ces travaux sont évalués à 272 138.40€ TTC

Pour ce faire, l'association s'engage à la souscription d'un prêt d'un montant de 200 000 €, au taux fixe de 1.48% et pour une durée de 18 ans auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de POITIERS. Elle demande la garantie légale de cet emprunt par la ville de LOUDUN à hauteur de 100 %.

Considérant l'intérêt de ce projet sur le territoire de LOUDUN ainsi que les garanties financières apportées par l'AFAF,AF,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), autorise la garantie d'emprunt sollicitée par l'association et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT C.N.P.

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Afin de couvrir son risque « accident du travail » pour les agents affiliés à la CNRACL, la Commune de Loudun avait souscrit un contrat d'assurance auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance pour une durée d'un an, avec une échéance au 31 Décembre 2017.

Il est proposé de renouveler cette assurance auprès de ce même organisme, dont la cotisation est fixée à 1.12 % de la masse salariale des agents titulaires, pour une durée d'un an.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☒ émet un avis favorable sur les conditions générales et particulières du contrat CNP, version 2018, pour les agents affiliés à la CNRACL,
- ☒ autorise le maire ou son représentant à signer le contrat CNP.

## INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

11.12.2017	Bail dérogatoire de locaux à usage commercial pour le local situé 2 place Urbain Grandier à Loudun.
11.12.2017	Bail de sous-location de locaux à usage commercial pour le local situé 2 place Urbain Grandier à Loudun.
12.12.2017	Convention d'occupation des salles de la mairie avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.
19.12.2017	Contrat avec UG Philippe pour l'exposition de livres animés du 5 mai au 2 juin 2018 à la Collégiale Sainte Croix.
21.12.2017	Contrat avec Duo Express dans le cadre de la Fête de Printemps le 5 mai 2018.
29.12.2017	Bail dérogatoire de locaux à usage commercial pour le local situé 9 rue Porte de Chinon à Loudun.

15.01.2018	Contrat d'engagement d'auteur avec Mme NOMDEDEU Cécile pour une intervention le 26.05.2018 à la médiathèque de Loudun.
15.01.2018	Fourniture et livraison de combustibles pour l'année 2018 – Lot 1 : Fioul domestique – Entreprise CHAPUS.
15.01.2018	Fourniture et livraison de combustibles pour l'année 2018 – Lot 2 : GNR – Entreprise CPO.
15.01.2018	Fourniture d'équipements routiers et de mobiliers pour aménagements extérieurs – Lot 1 : Dispositifs de signalisation et signalétique – Accord cadre avec la Sté SIGNATURE.
15.01.2018	Fourniture d'équipements routiers et de mobiliers pour aménagements extérieurs – Lot 2 : Mobiliers – Accord cadre avec la Sté SELF SIGNAL.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.**

**- Annexe 1 -**

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2018**

NOM DE L'ASSOCIATION	ADHERENTS				MONTANT 2017	MONTANT 2018	OBSERVATIONS	DEMANDE DE LOCAL
	LOUDJUN + 18 ans	LOUDJUN -18 ans	Hors LOUDJUN + 18 ans	Hors LOUDJUN - 18 ans				
<b>SPORTS</b>								
ADAL (Athlétisme)	5	18	4	27	1 500,00	1 500,00		
ADAPT'ON SPORT					0,00	0,00		
AERO CLUB	19	2	42	1	0,00	0,00	60ans du Club en 2018 (Portes Ouvertes) - Dossier sécurisation du site (en cours)	
AIKIDO	7	12		15	300,00	300,00		
AMIS DE LA PETANQUE	28	4	11		0,00	200,00	Aide pour achat matériel pour jeunes	
ASNL	187	100			1 000,00	1 000,00 *	Accueil nageurs Leuzois (Pentecôte 2018) - Jumelage	
ASSOCIATION GYMNIQUE	12	128	8	32	3 100,00	3 100,00		
BADMINTON	32	5	21	2	300,00	300,00		
BALEINE LOUDUNAISE	7				0,00	0,00	Panneau d'affichage + demandes de bons d'achat (ouverture étang)	
CERCLE D'ESCRIME	5	13	8	12	600,00	600,00	Plus d'animateur bénévoles	
CLUB RENAISSANCE	128		64		0,00	0,00	* subvention pour aménagement salle	
CLUB DE TIR	42	17	8		700,00	700,00	Changement serrure porte bâtiment à voir	
CLUB DES SAUVETEURS LOUDUNAIS	16	6	13	19	300,00	300,00		
CLUB HIPPIQUE	4	75			8 200,00	8 200,00	Difficultés financières	
COMPAGNIE DES ARCHERS	3	7	16	18	700,00	700,00	Pas de tir extérieur (budget ?)	x
CYCLOTOURISME	83		40		0,00	0,00	Accueil cyclos Leuzois (Pentecôte 2018) - Jumelage	
COURS TOUJOURS	30		25		0,00	0,00	Echange avec Leuze (Pentecôte 2018) - Jumelage	
DANSE WITH SVAYA	13	13	18	17	0,00	0,00		
ESPACE FORME	44	15	20	12	0,00	0,00		
FOOTBALL CLUB	34	166	20	12	6 000,00	6 000,00		
FOOTBALL CORPORATIF	5 équipes				0,00	0,00		
HAND BALL	15	12	15	19	6 000,00	6 000,00 *	* Pour information, estimation coût électricité co-habitation avec Restos du Cœur (300 à 400 € à l'année)	
JUDO CLUB	41	60		8	1 800,00	1 800,00		
KUNG FU	15	25			800,00	800,00		
LES FOULEES LOUDUNAISES	12				1 500,00	1500,00 € + 500,00 €	* Demande une subvention exceptionnelle (10ème anniversaire Foulees)	
MARCHE ET REVE	100				0,00	0,00		
MINI AUTO CLUB	9		16	1	0,00	0,00		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>891</b>	<b>678</b>	<b>349</b>	<b>195</b>	<b>32 800,00</b>	<b>35 000,00</b>		

Nom de l'Association	ADHERENTS			MONTANT 2017	MONTANT 2018	OBSERVATIONS
	LOUDUN + 18 ans	LOUDUN - 18 ans	Hors LOUDUN + 18 ans - 18 ans			
MOTO CLUB	6		2	0,00	0,00	
QI-GONG	49			0,00	0,00	
REBELS DU PAINT BALL	5	0	0	0,00	0,00	
RUGBY	37	33	16	4000,00 €	2 500,00	Retour à la subvention initiale comme en 2016 (En 2017 : 2 500 € + 1 500 € aide à l'achat d'un mini-bus)
SECTION UFOLEP DU VELOCE CLUB				0,00	0,00	
SPORT LOISIRS PLUS	70			0,00	0,00	
TEAM 86,2	8			0,00	0,00	
TENNIS CLUB	51	20	14	2 000,00	2 000,00	Travaux demandés sur terrains
TENNIS DE TABLE	27	22	17	1 900,00	1 900,00	80 ans du club (21/4/2018)
TWIRLING BATON	3	20	4	1 800,00	1 800,00	Compétition 23/24 mars (en même temps Foulées) 300 personnes
VELOCE CLUB	35	5		1 000,00	1 000,00	1 local ou garage
VOLLEY BALL	15	12	19	2 000,00	2 000,00	
<b>TOTAL SPORTS</b>	<b>1197</b>	<b>790</b>	<b>267</b>	<b>45 500,00 €</b>	<b>46 200,00 €</b>	

LOUDUN	1987	Hors LOUDUN	730
		<b>2717</b>	

**TOTAL GENERAL ADHERENTS**

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2018

NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE ADHERENTS	MONTANT 2017	MONTANT 2018	OBSERVATIONS	DEMANDE DE LOCAL
<b>CULTURE - LOISIRS</b>					
ASSOCIATION GABRIEL FAURE	16	3 000,00 €	3 000,00 €		
AMIS DE SAINT ALLEAUME	15	300,00 €	300,00 €		
AMIS DE THEOPHRASTE RENAUDOT	47	3 800,00 €	3 800,00 €	Travaux musée	
ART ET CULTURE EN PAYS LOUDUNNAIS	46	100,00 €	100,00 €		
ATELIER ARTS PLASTIQUES	49	4 900,00 €	4 900,00 €		
CLUB INFORMATIQUE	40	340,00 €	340,00 €		
COLLECTIF DE LA TOUR	14	100,00 €	100,00 €		
COMITE DE JUMELAGE	120	5 000,00 €	13 000,00 €	Retour à la subvention initiale comme en 2016, notamment pour aide financière Ouagadougou, et deux projets d'accueils de délégations en 2018 (Leuze, et Thibodaux).	
COMPAGNIE BLAST			2 300,00 €	* Partenaire Festival Lug en Scène	
CONFRERIE DES HUME PIOTS	24	900,00 €	900,00 €		
COUTUMES CONTES ET LEGENDES	15	100,00 €	100,00 €		
CULTIVONS LE LIVRE			0,00 €		1 local pour stockage papier/livres)
DYNAMIC EUROPE VIENNE	13	80,00 €	80,00 €		
ECOLE DE CORDES	39	5 000,00 €	5 000,00 €		
FONDATION DE DOTATION ANAKO	53	1 500,00 €	1 500,00 €		
GRALL	9	250,00 €	250,00 €		
HUIT ET DEMI	93	800,00 €	800,00 €		
IMAGES ET MÉMOIRE EN LOUDUNNAIS	15	100 exc. (matériel)	0,00 €	Projet vidéo 14 juillet (demande de subvention de 600 € ?)	
LAETA	45	850,00 €	850,00 €		
PHILATELIE	12	0,00 €	0,00 €		
SOCIETE HISTORIQUE	100	400,00 €	400,00 €		
THEATRE DE LA REINE BLANCHE	80	10 000,00 €	10 000,00 €	Souhait : augmentation de 400 €, soit 10 400 €	
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>845</b>	<b>37 520,00</b>	<b>47 720,00</b>		

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2018-**

NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE ADHERENTS	NOMBRE D'ELEVES ETABLISSEMENT	MONTANT 2017	MONTANT 2018	OBSERVATIONS
<b>ENSEIGNEMENT - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES OU ASSOCIATIONS</b>					
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	70		700,00 €	700,00 €	
F.C.P.E.	45		300,00 €	250,00 €	Alignement des 2 associations de parents d'élèves
<b>COLLEGE J. DU BELLAY</b>		560 dont 56 SEGPA			
FOYER COLLEGE	356		1 800,00 €	1 800,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE	230		1 200,00 €	1 200,00 €	
<b>LYCEE GUY CHAUVET</b>		470			
MAISON DES LYCEENS	347		2 200,00 €	2 200,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE	107		1 100,00 €	1 100,00 €	
FESTIVAL TOLERANCE SOLIDARITE			3 500,00 €	3 500,00 €	
<b>LYCEE MARC GODRIE</b>		403			
MAISON DES LYCEENS	220		1 800,00 €	1 800,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE	75		400,00 €	600,00 € *	* par rapport au nombre d'effectifs
<b>CHAVAGNES (Collège) St Joseph (Maternelle) St Joseph (Primaire)</b>		240 82 138			
CULTUR'AILES	35		2 800,00 €	2 800,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE CHAVAGNES	124		900,00 €	900,00 €	
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES CHAVAGNES/ST JOSEPH	88		300,00 €	250,00 €	Alignement des 2 associations de parents d'élèves
<b>COOPERATIVES SCOLAIRES</b>					
ECOLE MATERNELLE "LES LUTINS"	83	83	400,00 € + 1 200,00 €	400,00 €	
ECOLE MATERNELLE "CHAT BOTTE"	98	104	650,00 €	650,00 €	
Projet "contes et merveilles"				1 200,00 € *	*Projet "contes et merveilles"
ECOLE PRIMAIRE MARTRAY	151	146	1 100,00 €	1 100,00 €	
Projet classe découverte			3 500,00 €		
ECOLE PRIMAIRE JACQUES PREVERT	206	195 dont 13 ULIS	1 280,00 €	1 280,00 €	
				+ 3 500,00 € *	* Sortie pédagogique
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT</b>	<b>2235</b>	<b>2421</b>	<b>25 130,00 €</b>	<b>25 230,00 €</b>	



**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2018**

NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE ADHERENTS	MONTANT 2017	MONTANT 2018	OBSERVATIONS 2018	DEMANDE DE LOCAL
<b>ASSOCIATIONS SOCIALES</b>					
A.C.L.E. (ASSOCIATION COMMUNIQUER LIRE ET ECRIRE)	50	2 000,00 €	2 000,00 €		
ADMIR	32	900,00 €	900,00 €		
ALCOOL ASSISTANCE (CROIX D'OR)	17	500,00 €	400,00 €		
AMICALE DES HANDICAPES "LA RUCHE"	17	400,00 €	200,00 €	Absent au rendez-vous, mais poursuite des activités	
ASSOCIATION BDS 8 MAI ET 11 NOVEMBRE	38		0,00 €	Aide matérielle Ville	
AMNESTY INTERNATIONAL	6	0,00 €	0,00 €	Salon des métiers d'art (2/3 décembre 2017)	Futur centre de loisirs ?
COUP DE POUCE	57	1 700,00 €	1 700,00 €		
CARRE D'AS	2	0,00 €	0,00 €	Absent	
COLLECTIF DU LOGEMENT	10	0,00 €	0,00 €		
COLLECTIF MOBILIER ET VESTIMENTAIRE	4	0,00 €	0,00 €		
DONNEURS DE SANG	400	100,00 €	100,00 €		
DYNAMOBS	36	1 000,00 €	1 000,00 €		Besoins : 1 bureau + 1 local
FNATH	99	100,00 €	100,00 € + 100,00 € *	Demande subv. except. car difficultés financières	
LA PREMIERE CHANGE	12	0,00 €	0,00 €		
LES PTITS LOUPS DUNAIS	12	200,00 €	200,00 €		Un local ( rue du lion d'or ?)
MAM LES PTITS LOUPS DUNAIS	3	2 300,00 €	3 600,00 € *	* Participation aux charges du loyer de la MAM	
MARJOLAINE	13	350,00 €	350,00 €		
PROGECAT	45	0,00 €	0,00 €		
SECTION LOCALE VEUFES ET VEUFES DITE DE CONJOINTS SURVIVANTS	10	50,00 €	0,00 €	Absent	
<b>TOTAL VILLE</b>	<b>863</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>10 650,00 €</b>		
<b>C.C.A.S. (pour mémoire)</b>					
CIDFF		300,00 €	200,00 €		
COLLECTIF DU LOGEMENT		200,00 €	300,00 €		
DYNAMOBS		700,00 €	700,00 € + 60,00 € *	* Subvention exceptionnelle pour projet "Tsolid'R"	
FNATH			100,00 €	car difficultés financières (en plus de la subvention Ville)	
LIGUE CONTRE LE CANCER			100,00 €	Pour aide matérielle rassemblement motards (si Super U ne participe pas)	
RESTOS DU CŒUR		1100,00 € + 200,00 € (cinéma)	1 300,00 €	Plus de séances cinéma, mais maintien subvention car besoins	Local exigu
SECOURS POPULAIRE		1 100,00 €	1 100,00 €	Demande camion transport en liaison avec Restos du Cœur une fois par mois (pour transport marchandises)	
<b>TOTAL CCAS</b>		<b>3 600,00 €</b>	<b>3 860,00 €</b>		







SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

RECAPITULATIF

2018

DOMAINES	MONTANT 2017	MONTANT 2018	OBSERVATIONS
<b>SPORTS</b>	<b>45 500,00 €</b>	<b>46 200,00 €</b>	
<b>CULTURE LOISIRS</b>	<b>37 520,00 €</b>	<b>47 720,00 €</b>	
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>25 130,00 €</b>	<b>25 230,00 €</b>	
<b>ECONOMIE - TOURISME - PATRIMOINE</b>	<b>8 600,00 €</b>	<b>8 100,00 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS SOCIALES</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>10 650,00 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>	<b>2 285,00 €</b>	<b>2 165,00 €</b>	
<b>LOISIRS ET AUTRES</b>	<b>27 250,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	
<b>ORGANISMES DEPARTEMENTAUX</b>	<b>4 400,00 €</b>	<b>4 400,00 €</b>	
<b><u>CENTENAIRE GUERRE 14-18</u></b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>Pour clore le centenaire guerre 14-18 : Proposition de spectacle prévu le 27 octobre 2018 à l'Espace Culturel R. Monory : "Fusillé pour l'exemple", (histoire d'un ancien loudunais)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>162 285,00 €</b>	<b>152 965,00 €</b>	